

Commentaires complémentaires

Commentaires complémentaires

Les écarts comptes/budget de +/- 20% figurent dans la liste ci-dessous. Les écarts inférieurs à CHF 5'000.- ne sont pas commentés.

| Compte | Ecart | Commentaires |
|-------------------|------------|--|
| 101 | | Conseil communal |
| 101.3101.00 | -8'176.85 | Comme prévu au budget, une solution intégrale pour la saisie et le dépouillement des bulletins de vote et des listes d'élections au moyen d'un scanner à haute vitesse a été acquise. Les dépenses ont par contre été moins importantes que prévu en matière d'équipement, d'imprimés et de fournitures. |
| 110 | | Administration communale |
| 110.3102.00 | 18'871.90 | Le budget a été sous-évalué. Le dépassement s'explique par les très nombreux avis d'enquête publiés dans le contexte du développement que connaît la commune. |
| 110.3185.00 | 34'744.00 | Le dépassement s'explique principalement par deux éléments non prévus au budget, pour lesquels la Municipalité a dû s'acquitter de frais d'expertise externes : l'initiative populaire communale "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !" et l'audit du Service des travaux et infrastructures. |
| 130 | | Personnel et assurances |
| ...3040.00 | | En 2022, nous avons bénéficié d'une prise en charge par la Caisse de pension CIP de 1.5% pour les assurés et 1% pour les employeurs sur les taux de cotisation. Le budget ne comprenait pas cette réduction annoncée en fin d'année 2021. |
| 130.3069.00 | -19'628.20 | Des primes de fidélité de 20 ans et plus ont été prises en vacances et non en salaire. Les collaborateurs peuvent choisir le moment venu de disposer d'un mois de salaire ou de quatre semaines de vacances. |
| 130.3092.00 | -5'000.00 | Aucune dépense n'a été engagée pour l'optimisation de l'organisation interne. |
| 130.3189.00 | -24'755.10 | L'espace accueil, auparavant délégué à une entreprise externe, a été internalisé dès le 1 ^{er} octobre 2022 au sein du Service communal de la population. Le budget comprenait les douze mois de prestation. Le coût salarial se trouve dans les comptes 620.3011.00, 620.3030.00 et 620.3040.00. |
| 150 | | Affaires culturelles et loisirs |
| 150.3102.03 | -35'437.05 | Comme indiqué dans les commentaires au budget 2022, le nouveau chargé de communication a repris en charge l'accompagnement rédactionnel du journal communal. La conception graphique a été entièrement internalisée, alors que nous imaginions, au moment de l'établissement du budget, que seule une partie le serait. La réduction des coûts a donc été plus importante que prévu. Ce poste est désormais stabilisé dès l'exercice 2023. |
| 210 | | Impôts |
| 210.3191.00 | -6'563.70 | Suite à l'abrogation par le Parlement vaudois de l'article 18a de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LlCom) relatif aux dirigeants de sociétés (ou activités dirigeantes) avec effet au 1 ^{er} janvier 2017, les rétrocessions intercommunales encore |

effectuées par ce compte sont le résultat de bouclage de dossiers en suspens. En 2022, nous avons reçu trois demandes de remboursement (années 2014-2015-2016).

| | | |
|-------------|--------------|---|
| 210.3290.00 | -10'166.63 | Diminution des intérêts rémunérateurs en faveur des contribuables. |
| 210.3301.01 | -162'659.03 | Dégrèvements (abandons de soldes), ristournes et remises d'impôt moins importantes que prévu, selon décisions de l'administration cantonale des impôts (ACI). |
| 210.3515.03 | 605'513.00 | part des impôts conjoncturels annuels (50% sur les gains immobiliers, les droits de mutation et successions et donations et 30% de l'impôt sur les frontaliers) à reverser dans le cadre des répartitions intercommunales de la cohésion sociale. |
| 210.4004.00 | -74'765.05 | Des changements de situation sont intervenues en fin d'année 2021. Poste relativement volatile en raison de la durée de l'établissement plus ou moins courte de certains contribuables. |
| 210.4011.00 | 613'536.05 | L'impôt sur le bénéfice des personnes morales progresse de 46.48% alors que celui sur le capital diminue de 41.32% par rapport au budget. Dans l'ensemble, la variation des impôts des personnes morales est de +18.11%. Rappelons que ces montants sont basés sur des facturations d'acomptes provisoires. |
| 210.4012.00 | -260'296.10 | |
| 210.4013.00 | 146'915.15 | Les personnes morales sont astreintes à un impôt complémentaire annuel de 1‰ de l'estimation fiscale des immeubles dont elles sont propriétaires mais qu'elles n'utilisent pas pour leur propre usage. La part communale est de 50 cts par franc perçu par l'Etat. |
| 210.4050.00 | 1'421'762.60 | L'impôt sur les successions et donations est perçu d'après les barèmes progressifs en fonction du degré de parentèle et du montant hérité ou reçu. L'impôt communal est de 100 cts par franc perçu par l'Etat. Il reste chaque année très aléatoire. |
| 210.4061.00 | 8'000.00 | Impôt sur les chiens. |
| 210.4101.00 | 17'223.60 | Une taxe d'exploitation est prélevée auprès des magasins au bénéfice d'une licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter. La taxe communale est fixée à 1% du chiffre d'affaires moyen, réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes. |
| 210.4510.00 | 50'100.40 | Compensation cantonale RIE III, décompte final 2022 en notre faveur. |
| 220 | | Service financier |
| 220.3210.01 | 42'883.12 | Dans le contexte des taux négatifs (-0.75%), des limites nous ont été imposées dès 2021 par les organismes financiers sur les liquidités excédentaires. A la suite de la décision de la Banque Nationale Suisse (BNS) d'augmenter son taux directeur pour lutter contre l'inflation, les taux négatifs ont été supprimés dès le 1 ^{er} octobre 2022. |
| 310 | | Service de l'environnement |
| 310.3012.00 | 41'309.60 | Deux absences longue durée pour cause de maladie et maternité ont nécessité l'engagement provisoire de collaborateurs externes, en contrat à durée déterminée. Ce dépassement est compensé par les prestations d'assurances pertes de gains comptabilisées dans le compte 310.4361.00. |
| 310.3114.00 | -6'559.95 | Le montant prévu pour le remplacement d'un arroseur pour les terrains de foot n'a pas été engagé. L'écart concerne également l'amortissement du matériel. |
| 310.4801.00 | -6'559.95 | |
| 310.3145.00 | -37'954.00 | Le montant planifié n'a pas été engagé en 2022 en raison de la reprise partielle des CGPD suite à la pandémie ; ce qui implique le report de certaines charges sur l'année suivante. |
| 310.3145.01 | -32'076.85 | Le montant prévu pour l'entretien des parcs et promenades n'a pas totalement été engagé, en partie grâce à la mise en place de l'entretien extensif des espaces verts et à une recherche de rationalisation des coûts. |

| | | |
|----------------------------|---------------------------------------|---|
| 310.3145.04 | -27'808.80 | Par manque de ressources humaines, le montant prévu pour les aménagements environnementaux n'a été que partiellement engagé. |
| 310.3189.00 | 39'056.97 | Mandat de prestataires externes pour suivi des travaux du Syndicat (SAF). |
| 310.3189.05 | 139'930.55 | Le montant prévu pour les frais d'études a été dépassé en faveur des études concernant la renaturation de la Valleyre. Toutefois, ces études sont prises en charge, grâce à des subventions, de 60 à 95% par le Canton et la Confédération. Une somme de CHF 146'977.45 a ainsi été remboursée en 2022 sur le compte 310.4516.00, ramenant la charge finale à CHF 37'953.10. |
| 310.4516.00 | 170'081.45 | |
| 310.4232.01 | -11'497.50 | En 2022, il y a eu une diminution de la vente des macarons car ils ont été vendus pour une validité de 4 mois au lieu de 12 mois, à cause de la nouvelle politique du stationnement qui aurait dû entrer en vigueur au 1 ^{er} janvier de cette année. |
| 310.4363.00 | 5'692.95 | Participation de la commune de Cugy pour les frais liés au stand de tir plus importante que prévu. |
| 320 | | Forêts |
| 320.3146.00 | 19'375.40 | L'augmentation est principalement liée à l'entretien de sécurisation du ruisseau de la Valleyre (CHF 12'960.-). Les bostryches ayant sévi l'été 2022 ont créé des trouées dans les peuplements à Châtifeuillet et à Bois Murat. Des plantations ont été effectuées pour boucher les trouées et éviter la venue d'espèces végétales indésirables. Il y a également eu des compléments à faire en raison de la perte de plants dans les anciennes plantations suite à la sécheresse. Des subventions liées à ces travaux sont attendues pour un total de CHF 6'724.-. Ce dernier montant sera comptabilisé sur 2023, car non définitif. |
| 320.3170.01 | -8'000.00 | Malheureusement, il n'a pas été possible d'organiser de manifestation forestière comme prévu en 2022. Les emplois du temps et le contexte ne s'y prêtaient pas. |
| 320.4355.00 | 5'998.65 | Le marché du bois destiné à la scierie est resté étonnamment bon en 2022 alors que certains signes montraient une baisse lors de la réalisation du budget. En parallèle, le prix du bois énergie départ forêt est monté d'environ 10%. En cumulant ces deux facteurs, c'est donc une bonne surprise pour les propriétaires forestiers. |
| 35 | | Bâtiments |
| 3500 | | Comptes communs |
| 350.3080.00 | 103'416.00 | Les engagements reportés de deux agents d'exploitation à la Grande salle et à l'administration communale ainsi qu'une absence de longue durée au collège de Crétalaison nous ont obligé à faire appel à une société externe. |
| 350.3121.00 (3501-3534) | 37'541.70 | L'optimisation des installations techniques est en constante progression, l'autoconsommation du courant produit par les installations photovoltaïques contribue à diminuer les coûts mais les conditions météorologiques influent également sur les coûts annuels de même que les comportements des utilisateurs. Les variations budgets/comptes sont donc fluctuantes pour ces consommables. |
| | <i>Répartition dans les bâtiments</i> | |
| 350.3133.00 (3501-3535) | -77'281.00 | Certains comptes relatifs à l'entretien courant 3133.00 peuvent varier en fonction de la rotation des stocks annuels de produits d'entretien, d'une gestion plus optimale des contrats de maintenance, de la fourniture de clés et des achats pour les réparations en interne par le service des bâtiments. Une analyse pointue de la gestion du compte devrait permettre un écart plus faible à l'avenir. |
| | <i>Répartition dans les bâtiments</i> | |
| 350.3141.00 | 113'155.85 | Un montant important dû à un sinistre a grevé l'état du compte, ledit montant a été entièrement remboursé par l'assurance. Le remplacement d'un producteur d'eau chaude sanitaire ainsi que divers travaux imprévus ont dû être réalisés durant l'année. S'agissant de l'entretien imprévisible des bâtiments, une estimation reste aléatoire. |

| | | |
|-------------|-------------|---|
| 350.3189.05 | -185'057.45 | A la suite d'une nouvelle planification des projets en cours, certaines études ont dû être reportées pour des questions de planifications générales et à l'absence de longue durée d'un chef de service. |
| 350.3801.01 | -706'500.00 | L'attribution budgétée de CHF 706'500.- au fonds de réserve entretien bâtiments et domaines n'a pas été effectuée. |
| 3501 | | Bâtiment administratif de Crétalaison |
| 350.3111.00 | -23'756.55 | L'achat de mobilier pour l'aménagement des bureaux de la Municipalité, du Service de la jeunesse et du secrétariat n'a pas été réalisé. |
| 350.3141.01 | -165'215.10 | Certains travaux concernant le coin rencontre, la douche, les réfections des appartements des locataires n'ont pas pu être réalisés et sont reportés en raison de l'absence prolongée d'un chef de service. La location de portakabines n'a pas été nécessaire. |
| 350.4802.00 | -165'215.10 | |
| 350.3901.00 | -44'144.00 | L'engagement d'un agent d'exploitation a été reporté dans l'année. Nous avons, de ce fait, sollicité une société externe dans l'attente de l'engagement d'un agent d'exploitation fixe. |
| 3502 | | Collège de Crétalaison |
| 350.3141.02 | -47'635.95 | Deux classes sur quatre ont été transformées en UAPE et le projet de remplacement des tableaux noir par des tableaux interactifs a été, pour l'instant, mis en attente. Des travaux de peinture ainsi que la réfection des parquets des appartements n'ont pas été réalisés. Le montant des dépenses étant inférieur à CHF 50'000.-, le prélèvement au fonds de réserve n'a pas été effectué. |
| 350.4802.00 | -91'700.00 | |
| 3505 | | Complexe sportif du Mottier |
| 350.3011.05 | -11'935.90 | La différence provient principalement des fermetures momentanées durant certaines plages horaires en raison des difficultés à recruter des gardes-bain. |
| 3506 | | Collège du Grand-Mont |
| 350.3141.06 | -15'468.05 | Un entretien complet des stores ainsi qu'une révision des moteurs a eu lieu, ces derniers n'ont finalement pas été remplacés. |
| 3511 | | Grande salle |
| 350.3141.11 | -7'798.95 | Le remplacement de la ventilation d'un appartement n'a pas engendré les dépenses initialement prévues, le travail a été réalisé en interne. Le traitement de la charpente n'a pas eu lieu et est reporté. |
| 350.3901.00 | -52'397.00 | Seule une faible partie du budget initialement prévu a été utilisée pour répondre à l'engagement, au 1.12.2022, d'un agent d'exploitation. Avant cette période, nous avons sollicité les services d'une entreprise de nettoyage. |
| 3514 | | Bâtiment Service du feu |
| 350.3141.14 | -24'839.25 | Intervention sur le parquet différente et plus favorable que le budget initial. Le montant des dépenses étant inférieur à CHF 50'000.-, le prélèvement au fonds de réserve n'a pas été effectué. |
| 350.4802.00 | -58'400.00 | |
| 3522 | | Anciens vestiaires du Châtaignier |
| 350.3901.00 | -9'882.00 | Une rocade d'agents d'exploitation a eu lieu sur le site. La planification du temps de travail a été réduite de 20 à 10%. |

| | | |
|-------------|-------------|---|
| 3526 | | Collège des Martines |
| 350.3141.26 | -36'611.50 | Le remplacement de quatre tableaux noir par des tableaux interactifs et l'assainissement ponctuels des aménagements extérieurs n'ont pas eu lieu en raison des travaux de surélévation du collège prévus et inscrit dans le préavis N° 06/2022. Le montant des dépenses étant inférieur à CHF 50'000.-, le prélèvement au fonds de réserve n'a pas été effectué. |
| 350.4802.00 | -63'200.00 | |
| 3531 | | Collège du Mottier A |
| 350.3141.31 | 6'534.90 | Equipement des classes ; rails pour suspension de dessins et autres documents. |
| 3533 | | Collège du Mottier D |
| 350.3189.00 | -40'000.00 | Un montant prévu pour les nettoyages, par une société externe, n'a pas été dépensé. Le personnel (apprenti) a pu reprendre l'entretien du bâtiment. |
| 410 | | Police des constructions |
| 410.3185.00 | -21'927.95 | Ce compte dépend des éventuelles procédures imprévisibles à engager avec le soutien d'un avocat. L'année 2022 a été relativement calme sur cet aspect ce qui explique l'écart constaté. |
| 410.4313.01 | 26'345.60 | Les revenus de ce poste dépendent exclusivement des demandes de permis de construire effectuées par les requérants/particuliers. Le nouveau règlement relatif à la perception des émoluments administratifs en la matière, appliqué depuis le 1 ^{er} novembre 2022, explique la légère augmentation. |
| 420 | | Urbanisme et développement durable |
| 420.3161.00 | 59'049.70 | Loyers et charges ainsi que frais de remise en état du local Mont Bar ex "La Châtaigne". |
| 420.3189.00 | 39'056.97 | Mandat de prestataires externes pour suivi des travaux du Syndicat (SAF). |
| 420.3510.06 | 30'033.10 | Ce poste concerne la perception de la taxe sur les équipements communautaires (TEC). Ce montant correspond au 5% du total encaissé (compte 420.4309.00) qui doit être reversé au Canton. |
| 420.3666.00 | -309'556.40 | Le fonds est alimenté par une taxe prélevée sur la consommation d'électricité. Elle est reversée aux Montains sous forme de subvention. En 2022, CHF 554'677.- ont ainsi été engagés ; l'entier du fonds a donc été promis. Une partie de cette somme a été directement versées aux requérants, soit CHF 290'443.- ; le solde restant (CHF 309'556.40) sera versé dans les deux ans qui viennent puisqu'il s'agit de subventions pour des travaux et que les demandeurs ont deux ans pour les effectuer ; la subvention est versée une fois les travaux réalisés. |
| 420.3801.01 | 268'186.44 | L'excédent de revenus de CHF 268'186.44 a été attribué au Fonds pour l'énergie et le développement durable (bilan 9282.06.00). |
| 420.3809.06 | 570'628.76 | Le revenu de la taxe sur les équipements communautaires diminué de la part de 5% à reverser au Canton a été attribué au Fonds pour équipements communautaires (bilan 9282.08.00). |
| 420.4309.00 | 600'661.86 | Perception de la taxe sur les équipements communautaires (TEC). Ce poste représente le montant final perçu pour les parcelles 3614 et 3634 du PA La Clochatte secteur Sud. |
| 420.4363.00 | 10'630.00 | Ce poste contient encore des subventions liées à la durabilité, ce qui ne devrait plus être le cas en 2023. Cependant, une subvention de CHF 20'000.- a été perçue comme participation aux frais de remise en état du local Mont Bar versée par la régie immobilière. |

430**Réseau routier**

| | | |
|-------------|-------------|---|
| 430.3011.00 | -120'898.50 | Le poste d'Adjoint au Chef de service (90%) n'a pas été repourvu suite au départ du titulaire fin mai. Le poste de conducteur de chantier à 80% prévu au budget 2022 n'a pas été créé. |
| 430.3012.00 | 9'968.95 | Dans l'équipe Voirie, une absence de longue durée pour cause de maladie a nécessité l'engagement provisoire d'un collaborateur externe, à qui un contrat de durée déterminée a été proposé. Ce dépassement est compensé par les prestations d'assurances. |
| 430.3135.00 | -7'881.75 | Les coûts de fourniture annuels du sel ne sont pas tout à fait représentatifs des conditions hivernales de l'année. Dans le cas présent, l'effet "tampon" dû au stockage du sel dans les silos sis à Manlout (capacité 200 to) permet de stocker le sel d'une année à l'autre. Les conditions hivernales clémentes ont permis une économie sur les interventions de salage et de déneigement. |
| 430.3188.00 | -50'851.80 | |
| 430.3137.02 | -23'900.73 | La quantité de déchets publics (poubelles publiques et manifestations) a été surestimée lors de l'élaboration du budget. |
| 430.3142.60 | -132'162.35 | Le montant prévu pour des aménagements routiers non planifiés n'a été que partiellement utilisé. |
| 430.3142.61 | -172'654.00 | Le budget prévu pour la réfection des routes n'a été que partiellement utilisé. Par manque de ressources humaines, la deuxième partie de la planification de ces travaux n'a pas pu être réalisée. |
| 430.3189.00 | 121'247.26 | Un audit du service a été lancé en mai et il était important de valider de manière fine les besoins et compétences nécessaires dans le service. Le poste d'adjoint au chef de service n'ayant pas été repourvu et l'engagement d'un conducteur de chantier reporté, des prestataires externes ont été engagés afin d'effectuer le suivi nécessaire de certains projets. Ces coûts non prévus sont compensés par le poste 430.3011.00, lequel est diminué d'un montant du même ordre de grandeur. Le mandat de prestataires externes pour suivi des travaux du Syndicat (SAF) figure également dans ce compte. |
| 430.4361.00 | 63'275.45 | Prestations d'assurances pour une absence longue durée à la Voirie et deux absences longue durée au service technique. |

431**Eclairage public**

| | | |
|-------------|------------|--|
| 431.3143.00 | -91'336.65 | En 2021, l'Office fédéral des routes (OFROU) nous avait annoncé une participation communale de CHF 75'000.- pour la mise en conformité de l'éclairage de la jonction autoroutière. Ce montant a été supporté en intégralité par l'OFROU et n'a finalement pas dû être engagé. |
| 431.3143.01 | -55'083.55 | Le montant prévu pour l'amélioration du réseau et les interventions non planifiées n'a été que partiellement utilisé. En effet, en automne 2022 des contacts ont été pris avec la ville de Lausanne pour participer au développement de leur plan lumière en collaboration avec d'autres communes limitrophes et il a été décidé de ne pas faire d'aménagement importants en attendant le plan lumière qui est planifié pour l'été 2023. |

440**Place de sports - cimetière**

| | | |
|-------------|-----------|---|
| 440.4272.00 | -9'000.00 | Revenus aléatoires et non maîtrisables, montant impossible à connaître à l'avance, il n'y a pas eu de convention en 2022. |
|-------------|-----------|---|

450**Ordures - déchets**

| | | |
|-------------|-----------|--|
| 450.3012.00 | -6'000.00 | Le montant prévu pour le traitement du personnel occasionnel n'a pas été engagé. |
| 450.3091.00 | -3'000.00 | Le montant prévu pour la formation du personnel n'a pas été engagé. |

| | | |
|----------------|-------------|--|
| 450.3811.00 | 147'978.81 | Les comptes "Attribution aux financements spéciaux" et "Prélèvement sur les financements spéciaux" servent à équilibrer le compte "450 Ordures-déchets". Au bouclage des comptes 2022, l'excédent de revenus est de CHF 147'978.81. |
| 450.4811.00 | -190.00 | |
| 450.4354.00 | 23'062.60 | Budget difficile à estimer, car il dépend du prix de rachat des différents déchets triés, notamment ceux du papier et carton, qui peut varier tout au long de l'année, ainsi que l'effort de tri des déchets de la population. |
| 460 | | Egouts - épuration |
| 460.3144.01 | -81'773.40 | Le montant prévu pour des aménagements de collecteurs non planifiés n'a été que partiellement utilisé. |
| 460.3189.05 | -85'044.04 | Plusieurs études de projets de collecteurs ont été différées, et certaines ont pu être réalisées en interne. |
| 460.3311.01 | 779'114.65 | Conformément au Préavis n°01/2019 - Répartition intercommunale des frais de mise en séparatif des collecteurs entre les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, secteur Clochette-Rionzi, l'amortissement a été effectué en une fois pour un montant final de CHF 793'871.77. Cette dépense a également été compensée par un prélèvement sur le compte de bilan 9280.01.00 - Réserve épuration-égouts. |
| 460.3526.00 | -133'778.58 | L'exploitation de la STEP de Vidy est assurée par la Ville de Lausanne dans le cadre d'une entente intercommunale. La Commission intercommunale (CISTEP) examine le budget et les comptes. Les comptes font par ailleurs l'objet d'un contrôle par le service révision de la Ville de Lausanne. C'est cependant aux conseils communaux des 16 communes signataires de la convention qu'il incombe d'adopter le budget et les comptes (majorité des 16 conseils communaux requise). Les comptes de la STEP figurent en annexe au présent fascicule et la part à charge de notre Commune découle de ces comptes, approuvés par la CISTEP dans sa séance du 15 mars 2023. |
| | | Le Conseil communal est donc invité à adopter les comptes 2022 de la STEP de Vidy, et par là-même le montant de la part communale. |
| 460.3811.00 | 77'821.34 | Les comptes "Attribution aux financements spéciaux" et "Prélèvement sur les financements spéciaux" équilibrent le compte "460 Egouts-épuration". Au bouclage des comptes 2022, l'excédent de revenus est donc de CHF 77'821.34. |
| 460.4811.00 | 365'157.77 | |
| 460.4341.00 | -64'108.03 | Les taxes de raccordement sont encaissées lors du raccordement effectif des parcelles. Leur date de perception est dès lors difficile à estimer lors de l'établissement du budget. |
| 460.4342.00 | 196'570.25 | Les taxes de traitement des eaux usées sont basées sur la consommation en eau des ménages et des entreprises. Ces quantités varient fortement d'année en année en fonction des conditions météorologiques. |
| 510/520 | | Enseignement primaire et secondaire |
| 510.3522.02 | -6'316.70 | Les finances d'écolage ne peuvent pas être budgétées de façon précise puisqu'elles dépendent des enclassements réels qui ne sont pas connus à l'avance. |
| 520.3522.02 | -11'633.80 | |
| 520.3662.00 | -5'052.00 | Les déplacements avec les élèves durant les heures scolaires (patinoire, piscine, visite culturelle, etc.) ont été moins nombreux que prévu au budget. |
| 510.3663.02 | -54'298.97 | Le compte courses et camps scolaires bénéficie d'un taux de change de l'Euro favorable. Par ailleurs, la participation financière de Jeunesse et sport, le programme d'encouragement du <i>sport</i> de la Confédération, n'était pas prévu au budget ainsi que le remboursement par le canton des coûts des enseignants pendant les camps. |
| 520.3663.02 | -32'142.25 | |
| 510.4332.02 | 109'683.50 | Facturation pour la période 2017-2021 des frais d'écolage pour la scolarisation des élèves domiciliés dans d'autres communes vaudoises placés à la Fondation La Feuillère. Les |
| 520.4332.02 | 43'208.45 | |

montants encaissés représentent CHF 102'266.80 pour le primaire et CHF 40'733.40 pour le secondaire.

550

Médiathèque scolaire et communale

550.3102.04 -6'883.85 La médiathèque a déménagé du Mottier B en juin 2022. La focalisation sur le déménagement et l'arrivée d'une nouvelle responsable ont impliqué de nouvelles priorités qui n'ont pas permis de réaliser les acquisitions prévues au budget. Le budget n'a donc pas été totalement utilisé.

560

Service médical & dentaire

560.3654.00 -29'817.00 La réorganisation à l'été 2021 du service dentaire scolaire a permis une économie importante sur le budget. Lors de l'établissement du budget 2022, la prudence pour une première année hors du service dentaire intercommunal explique cette grande différence. La réorganisation du service dentaire a donc permis d'offrir une prestation de qualité et de proximité, grâce à l'installation des équipements pour le contrôle dentaire dans l'infirmerie du collège du Rionzi et à la mobilisation des dentistes installés sur le territoire communal, tout en réalisant une économie substantielle qui permettra encore d'améliorer le service en le complétant d'une prestation dans le domaine de la prophylaxie dentaire.

570

Réfectoire scolaire

570.3189.00 -32'982.00
570.4652.00 -46'022.79 Le nombre de repas servis au réfectoire, en augmentation par rapport à 2022, n'atteint toutefois pas le résultat prévu par le prestataire lors de l'établissement du budget. Les recettes attendues au réfectoire sont liées aux prévisions du prestataire du nombre de repas servis au réfectoire. La différence entre le budget et les comptes s'explique en grande partie par la différence entre les prévisions du prestataire et le résultat annuel. Par ailleurs, les parents versent le montant des repas à l'avance et des remboursements sont effectués en cours d'année aux familles dont les enfants ne viennent plus au réfectoire ou ont terminé l'école. Ces remboursements ne peuvent pas être anticipés au budget.

610

Police administrative et Police cantonale

610.3510.00 52'807.00 Décompte provisoire 2022 de notre participation aux charges de la police cantonale.
610.3510.01 77'537.00 Décompte final 2021 de notre participation aux charges de la police cantonale.
610.4370.01 5'870.00 Les notifications des commandements de payer ne sont jamais très prévisibles d'une année à l'autre.
610.4370.02 30'057.80 Forte augmentation des dénonciations sur les fonds privés (stationnement illicite).

630

Police sanitaire

630.3003.04 11'302.60
630.4312.00 2'000.00 Dépassement dû à l'augmentation du nombre de contrôles des champignons (598 en 2022 contre 318 en 2021). Depuis la disparition du poste de contrôle à Pully, les personnes sollicitant les contrôles proviennent de 54 communes différentes mais la plupart du Mont-sur-Lausanne et de Lausanne. Compensé par la participation forfaitaire de Lausanne Région.

660

Protection civile

660.4819.00 33'989.00 Les contributions de remplacement servent à financer les abris publics des communes et à rénover les abris publics et privés. Le solde peut être utilisé pour ; acquérir du matériel, assurer le contrôle périodique des abris, couvrir les frais d'administration du fonds de contributions de remplacement et accomplir les tâches d'instruction dans le domaine de la protection civile. Le Canton responsable de la gestion du fonds, nous a autorisé à effectuer un prélèvement partiel des frais ORPC (compte 610.3521.01).

710**Service administratif**

| | | |
|-------------|------------|--|
| 710.3655.00 | 5'221.60 | Compte à disposition pour frais d'évacuation et d'entreposage de mobilier dans garde-meubles suite à des exécutions forcées d'expulsions. |
| 710.3659.10 | 1'517.40 | Conformément au préavis N° 14/2022, Le montant attribué au fonds solidaire est constitué des jetons de présences des Conseillers d'un franc par habitant au 31 décembre 2021, soit un total de CHF 11'417.-. Les dépenses s'élèvent à CHF 1'517.40, le solde disponible en fin d'année 2022 (CHF 9'899.30) est attribué au fonds de réserve - Fonds solidaire Ukraine pour une utilisation sur les années futures. |
| 710.4690.10 | 11'417.00 | |
| 710.3801.01 | 9'899.30 | |
| 710.4525.01 | 337'453.23 | Décompte final 2021 EFAJE en notre faveur. |

720**Prévoyance sociale**

| | | |
|-------------|--------------|--|
| 720.3515.05 | 1'530'496.40 | Décompte final 2021 de notre participation à la cohésion sociale. Montant compensé par un prélèvement sur le fonds 9282.09.00 - Réserve pour régulation des péréquations intercommunales. Cette réserve a été constituée au bouclage des comptes 2021 et dissoute dans le cadre des comptes 2022 selon amendement de la Commission des finances. |
| 720.4809.07 | 2'000'000.00 | |
| 720.4525.00 | 605'513.00 | part des impôts conjoncturels annuels (50% sur les gains immobiliers, les droits de mutation et successions et donations et 30% de l'impôt sur les frontaliers) à reverser dans le cadre des répartitions intercommunales de la cohésion sociale. |